



Faculté des sciences sociales
École de service social
Criminologie

Québec, le 31 mai 2016

Objet : Lettre d'appui à la demande de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec concernant l'ajout de l'activité réservée 3.6.7. à celles déjà pratiquées par ses membres

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons appuyer la démarche de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) concernant l'ajout de l'activité réservée 3.6.7. (*« déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation »*) à celles déjà pratiquées par les criminologues membres de l'OPCQ.

Nous sommes au fait que, tel que stipulé dans le *Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, la détermination d'un plan d'intervention (besoins, objectifs poursuivis, moyens à utiliser et durée prévisible des services) revêt une complexité accrue en raison d'une double problématique : *« d'une part, un problème d'adaptation sociale majeur qui requiert un hébergement dans une installation d'un centre de réadaptation et, d'autre part, un trouble mental diagnostiqué ou attesté par un professionnel habilité ou un risque suicidaire documenté »*. Nous sommes également en accord avec le fait que, dans ce contexte, le plan d'intervention doit tenir compte, lorsqu'elles existent, des recommandations de traitement de médecins, psychologues, infirmières ou conseillers d'orientation habilités à évaluer un trouble mental et ce, dans l'optique d'une pratique en interdisciplinarité visant une réponse optimale aux besoins des adolescents.

Ceci étant, nous sommes résolument convaincus que la formation au baccalauréat en criminologie de l'Université Laval prépare adéquatement les étudiants à la réalisation de cette activité professionnelle. Nous exposerons donc dans les lignes qui suivent comment notre programme permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de cette activité.

Le baccalauréat en criminologie est composé de 20 cours obligatoires dont plusieurs contribuent directement à préparer les étudiants à la réalisation de l'activité réservée 3.6.7. Parmi ceux-ci :

Crimes et troubles mentaux (CRI-2003) : ce cours, qui sera offert à compter de la session d'automne 2016, permettra à l'étudiant de mieux comprendre les relations entre différents troubles de santé mentale et certains comportements criminels. Il aborde les différentes classifications des troubles mentaux, l'évolution des personnes présentant un problème de santé mentale à travers le système de justice, les avenues de déjudiciarisation ainsi que le l'évaluation des besoins et des facteurs criminogènes des personnes présentant un problème de santé mentale. Il aborde les pratiques d'intervention auprès des personnes judiciairisées souffrant de problèmes de santé mentale en milieux institutionnel et communautaire.

Intervention individuelle en criminologie (CRI-2101) : ce cours a pour objectif d'initier l'étudiant aux fondements et principes théoriques et pratiques du processus d'aide en criminologie. Il vise spécifiquement le développement de connaissances et d'habiletés quant au rôle du criminologue dans la relation d'aide et au processus d'intervention individuelle en criminologie (de la prise de contact à l'élaboration, l'application et l'évaluation du plan d'intervention) auprès d'adolescents et d'adultes. Les principales approches d'intervention en criminologie (approche motivationnelle et modèle transthéorique du changement, approche orientée vers les solutions, approche cognitive comportementale, approche systémique) ainsi que l'intervention en contexte de crise suicidaire y sont également abordées. Ce cours permet la mise en pratique des apprentissages (plan d'intervention, outils d'intervention) à travers divers exercices et ateliers.

Techniques d'entrevue en criminologie (CRI-1100) : ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux attitudes (savoir-être) et habiletés (savoir-faire) nécessaires à l'intervention auprès de personnes criminalisées. À travers la réalisation hebdomadaire d'ateliers pratiques et de jeux de rôles, les étudiants ont l'occasion de développer et de parfaire leurs attitudes et habiletés de communication et d'intervention en criminologie. Les étudiants sont également sensibilisés à l'importance d'une pratique réflexive en intervention. Les modalités d'évaluation de ce cours sont également axées sur l'intervention (réalisation et analyse d'une entrevue par l'étudiant, analyse en classe d'une situation d'intervention auprès d'une personne judiciairisée (fictive)).

Jeunes et justice (CRI-2111) : ce cours a pour objectif général d'initier l'étudiant aux principes juridiques, théoriques et pratiques du système socioprotectionnel de la jeunesse au Québec (Loi sur la protection de la jeunesse) et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents au Canada. Il vise à familiariser l'étudiant avec les théories explicatives de la criminalité chez les jeunes ainsi qu'avec son contrôle et son traitement au sein de la justice pénale canadienne.

Psychocriminologie (CRI-2000) : ce cours initie l'étudiant aux fondements et principes théoriques et pratiques en psychologie du passage à l'acte criminel. Il vise la familiarisation de l'étudiant à la problématique de la psychopathie et des troubles de la personnalité ainsi qu'aux principales approches d'intervention au sein de la justice pénale (ex. : approches à orientation cognitive).

Victimologie (CRI-2112) : ce cours aborde notamment l'intervention criminologique auprès des victimes d'actes criminels ainsi que les besoins des victimes et les aspects éthiques et déontologiques liés à l'intervention auprès des victimes.

La formation obligatoire se termine par un stage professionnel (9 crédits) dans un milieu de pratique. Ce dernier est précédé d'un séminaire de préparation au stage. Un second séminaire se déroule de façon simultanée au stage afin de favoriser l'intégration des connaissances avec la pratique et de susciter une approche critique et réflexive de sa propre pratique.

Le programme est également composé d'un bloc désigné de cours semi-obligatoires axés sur l'intervention qui complète la formation des étudiants. Parmi ceux-ci :

Principes d'intervention auprès de clientèles involontaires (CRI-2015) : ce cours a pour objectif de développer chez l'étudiant un sens critique de l'intervention auprès de clientèles dites non volontaires ou dans un contexte d'autorité. Les enjeux éthiques et déontologiques de l'aide contrainte y sont abordés ainsi que les défis du consentement éclairé, les rôles d'aide et de contrôle du criminologue et les principes d'intervention rattachés à différents milieux : institutionnels juvéniles, correctionnels adultes et communautaires.

Intervention de groupe en criminologie (CRI-2102) : ce cours a pour objectif général d'initier l'étudiant aux fondements, principes et pratiques des principaux modèles d'intervention de groupe utilisés en criminologie. Il vise une sensibilisation aux problématiques liées à l'aide mutuelle, aux dynamiques de groupe, aux types de groupes, ainsi qu'aux rôles individuels au sein d'un groupe.

Expertise à la cour (CRI-2114) : ce cours vise l'intégration des principes théoriques et pratiques de l'expertise criminologique en contexte judiciaire, le développement des habiletés en expertise criminologique au tribunal, ainsi que la compréhension des différentes législations et du cadre déontologique qui encadrent le travail d'expertise. Différentes évaluations sociales propres au travail du criminologue y sont abordées (évaluation de la délinquance adulte et juvénile, rapport présentenciel, rapport prédécisionnel, etc.).

Médiation et justice réparatrice (CRI-2100) : l'objectif de ce cours est d'initier l'étudiant aux fondements et principes stratégiques et pratiques de la médiation et de la conciliation en tant qu'approches d'intervention en criminologie.

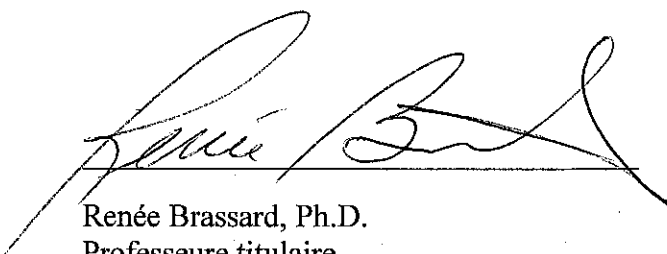
Surveillance communautaire (CRI-2119) : ce cours porte sur les modalités d'intervention, les règles et les procédures provinciales et fédérales qui encadrent la surveillance

communautaire judiciarisée des clientèles mineures et adultes : probation, libération conditionnelle et sursis de sentence, surveillance après le placement sous garde, programme d'assistance et de surveillance intensive.

À cette formation s'ajoutent 9 crédits de cours axés sur les connaissances criminologiques au sein desquels les enjeux de l'intervention auprès de clientèles spécifiques (jeunes et adultes) et judiciarisées y sont abordés. Parmi ceux-ci : *Délinquance sexuelle (CRI-2115)*, *Femmes, criminalité et justice (CRI-1110)*, *Justice et minorités autochtones (CRI-2110)*, *Justice pénale et communauté ethnoculturelle (CRI-2116)*, *Drogues, dépendances et criminalité (CRI-2117)*, *Dépendances et réseau social (CRI-2118)*.

Comme vous êtes à même de le constater, le développement de connaissances et compétences pratiques auprès de clientèles judiciarisées, vulnérables et fragilisées est au cœur de la formation du programme de baccalauréat en criminologie de l'Université Laval. L'élaboration et le suivi des plans d'intervention est une composante importante de notre programme clinique et traverse divers domaines d'applications criminologiques. Nous sommes persuadés que l'ajout de l'activité réservée 3.6.7. à celles déjà exercées par les criminologues membres de l'OPCQ aura des retombées positives importantes en matière d'intervention auprès d'adolescents atteints d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire et hébergés dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation. C'est pourquoi nous réitérons sans hésitation notre appui à la démarche de l'OPCQ.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs



Renée Brassard, Ph.D.
Professeure titulaire
Directrice des programmes de premier cycle en criminologie
École de service social
Université Laval